

# CARTE PROFESSIONNELLE RENOUVELLEMENT

Activités :

**TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE  
GESTION IMMOBILIERE – SYNDIC - MARCHAND DE LISTES  
PRESTATIONS DE SERVICES – PRESTATIONS TOURISTIQUES**

- ✓ Imprimé de demande de renouvellement dûment complété et signé par le chef d'entreprise ou le représentant légal : [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_15312.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15312.do)
  - ✓ Copie de la pièce d'identité ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (copie intégrale ou extrait avec filiation) du chef d'entreprise ou du représentant légal
  - ✓ Pour un ressortissant d'un Etat tiers (hors Union Européenne ou de l'E.E.E.) établi en France :
    - Copie de son titre de séjour en cours de validité
    - Extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat
  - ✓ Un extrait K-Bis du RCS de l'entreprise de moins de 1 mois
  - ✓ Pour une société, une copie des statuts à jour certifiée conforme à l'original + copie de la pièce d'identité des associés détenant directement ou indirectement au moins 25% des parts du capital
  - ✓ Attestation de garantie financière\* pour l'année en cours délivrée par l'organisme garant ou compléter le cadre 13 du formulaire de déclaration préalable d'activité (= attestation sur l'honneur de non détention de fonds, de valeurs ou d'effets directe ou indirecte)
  - ✓ Attestation d'assurance\* pour l'année en cours contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle
- \* Les attestations doivent porter la mention des activités concernées (transaction sur immeubles et fonds de commerce, gestion immobilière, ...)
- ✓ Justificatif(s) du respect de l'obligation de formation professionnelle continue
  - ✓ Un règlement de 120 € à l'ordre de la CCIRS (arrêté du 19 juin 2015)
  - ✓ Restitution de l'ancienne carte professionnelle au moment de la remise de la nouvelle carte

*La CCIRS se réserve le droit de vous demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier*